



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 avril 2023

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Madame Naouel MEZIANI

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 23 mars 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 001 23 00003, déposée par Mme Sophie QUATTRINA pour la construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque et ajout de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants, sur la commune d'Achères la forêt.

La commission s'est réunie le jeudi 20 avril 2023, pour examiner ce permis de construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Ce projet est reconnu nécessaire à l'activité agricole du centre équestre pour la mise à l'abri du foin et du matériel.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX